

## 2021\_CT2\_515

### OBJET : Institution - Election du Président du Conseil de Territoire

---

Le 30 novembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session extraordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur Roger PELLENC, Président suppléant du Territoire, le 23 novembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PAOLI Stéphane donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – RUIZ Michel donne pouvoir à MARTIN Régis – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – TERME Françoise donne pouvoir à MALLIÉ Richard

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : Néant

**Secrétaire de séance** : BIANCO Kayané

**Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Le Doyen d'Age** donne lecture du rapport ci-joint.

Métropole Aix - Marseille - Provence

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Institution**

■ Séance du 30 novembre 2021

01\_01

■ Election du Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

Le Doyen d'Age soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'article L. 5218-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que le périmètre de la Métropole est composé de territoires, dont les limites ont été fixées par le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015.

Conformément au Code électoral et à l'article L.5218-6 du Code général des collectivités territoriales, il convient d'élire le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, étant précisé :

- que le Conseil de Territoire élit son président parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue ;
- que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- qu'en cas d'égalité de suffrages au 3<sup>ème</sup> tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

**Vu**

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-7, L.2122-8, L.5211-2, L.5218-3 et suivants ;
- Le Code Electoral ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article unique :**

Il est décidé de procéder à l'élection du Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

OBJET : Institution - Election du Président du Conseil de Territoire

---

Inscrits	58
Votants	58
Abstentions	0
Blancs et nuls	1
Suffrages exprimés	57
Majorité absolue	29
Ne prennent pas part au vote	0

Ont déclaré candidature :

- Gérard BRAMOULLÉ
- Régis MARTIN
- Marc PENA

Ont obtenu au premier tour :

- Gérard BRAMOULLÉ      31 voix
- Régis MARTIN            24 voix
- Marc PENA                2 voix

Après proclamation des résultats, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ est déclaré élu Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Gérard BRAMOULLÉ**



Signé, le **02 DEC. 2021**

LECTURE DU PROCES-VERBAL D'ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL  
1<sup>er</sup> TOUR

Etaient candidats : BRAMOULLÉ Gérard  
MARTIN Régis  
PENA Marc

Suffrages

Au 1<sup>er</sup> tour, sur 58 inscrits, il y a eu 58 votants et 57 suffrages exprimés.

La majorité absolue était en conséquence fixée à 29 voix (c'est-à-dire la moitié des suffrages exprimés+ 1).

Résultats

Au 1<sup>er</sup> tour ont obtenu :

BRAMOULLÉ Gérard → 31 voix  
MARTIN Régis → 24 voix  
PENA Marc → 2 voix

Est donc élu Président du Conseil de Territoire au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue des voix,

avec 31 voix : BRAMOULLÉ Gérard

OU

Aucun candidat n'ayant recueilli la majorité absolue des voix,

il est procédé à un 2<sup>ème</sup> tour de scrutin à la majorité absolue.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20211130-2021\_CT2\_515-DE  
Date de télétransmission : 06/12/2021

Date de réception en préfecture : 06/12/2021  
Aix-en-Provence, Beaurecueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Gardanne, Le Tholonet, Les Pennes-Mirabeau, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyoubier, Rognes, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Simiane-Collongue, Trets, Vauvenargues, Venelles, Ventabren, Vitrolles

